

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
SAMEDI 1^{er} FEVRIER 2014
A NANTES**



SOMMAIRE

I	-	POINTAGE DES VOIX REPRESENTES	Page 2
II	-	ORDRE DU JOUR	Page 2
III	-	ADOPTION DU PV DE L'AG DU 16/02/2013 à Nantes	Page 2
IV	-	RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	Page 3
V	-	RAPPORT FINANCIER	Page 8
VI	-	AFFECTATION DU RESULTAT	Page 8
VII	-	BUDGET PREVISIONNEL	Page 9
VIII	-	VOTE DES COTISATIONS LICENCIES SAISON 14/15	Page 9
IX	-	VOTE DE LA COTISATION CLUB SAISON 14/15	Page 11
X	-	MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR	Page 12
XI	-	RAPPORT DES COMMISSIONS	Page 13
XII	-	CALENDRIER SPORTIF	Page 14
XIII	-	VOTE DU LIEU DE LA PROCHAINE A.G.	Page 14
XIV	-	QUESTIONS DIVERSES	Page 15

Liste des annexes :

Annexe 1 – Feuille de présence

Annexe 2 – Présentation de la FFFT

Annexe 3 – Rapport financier et budget prévisionnel

Annexe 4 – Liste des questions diverses

I – POINTAGE DES VOIX REPRESENTEES

La feuille de présence est annexée au présent procès-verbal (Annexe 1)

Le décompte des voix représentées donne un total de 65 pour 95 voix possibles au début de la séance, soit une représentation de 68 % du total des licenciés. Le décompte des clubs présents et représentés donne un total de 22 pour 37 clubs possibles soit une représentation de 59 % du total des clubs.

Il en résulte de la feuille de présence que le quorum (50% des clubs / 50% des voix) est atteint :

- 22 clubs sur 37 clubs possibles dont 10 clubs présents et 12 clubs représentés,
- 65 voix sur 95 voix possibles

L'assemblée peut valablement délibérer.

II – ORDRE DU JOUR

Début de séance à 14H10

Le président de la FFFT, Ludovic Neri, ouvre la séance à 14h10, souhaite la bienvenue aux congressistes et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du PV de l'AG du 16 février 2013
- Rapport moral - Vote
- Rapport financier – Vote
- Affectation du résultat - Vote
- Budget prévisionnel - Vote
- Vote des cotisations 2014/2015
- Vote de la cotisation club 2014/2015
- Propositions de modifications du Règlement Intérieur
- Rapport des Commissions
- Calendrier sportif
- Vote du prochain lieu de l'AG 2015
- Questions diverses

III – ADOPTION DU PV DE L'AG DU 16/02/2013

Le procès-verbal de l'AG de Nantes du 16 février 2013 a été envoyé à tous les présidents de club plus d'un mois avant la présente réunion, le 27 décembre 2013 par email. Par ailleurs, ce même procès-verbal avait déjà été envoyé à tous les clubs par email le 25 février 2013.

Si cela s'avérait nécessaire, une copie du document est disponible sur place.

Aucune remarque, ni objection n'étant à signaler, le procès-verbal de l'Assemblée Générale de Nantes du 16 février 2013 est voté à main levée :

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le PV d'AG du 16 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

IV – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le document « Présentation de la FFFT » (Annexe 2) est distribué à tous les clubs. Une copie de ce document avait déjà été envoyée par email le 22 janvier 2014.

14h14 : Arrivée de Jules Crouche du club de Franconville (BFCF95)

La feuille de présence lui est donc soumise pour signature. Le décompte des voix et clubs présents est à ce moment le suivant :

- 23 clubs sur 37 clubs possibles dont 11 clubs présents et 12 clubs représentés,
- 68 voix sur 95 voix possibles

- Bilan saison 2012-2013

Le Président rappelle que son élection a eu lieu en cours de saison, en février 2013 donc que son rapport moral se fera sur la fin de la saison 2012-2013.

Il évoque tout d'abord que la proposition phare de son élection, à savoir la mise en place d'un programme de formation a bien été mise en place par la commission Formation, dirigée par Brice Harpin. Le travail de cette commission sera détaillé plus tard lors du rapport des commissions.

Ensuite, le Président souligne la forte augmentation des licenciés durant la dernière saison : de 1 165 licenciés à 2 025 licenciés, soit une augmentation d'environ 74 %. Cette augmentation exceptionnelle est toutefois à tempérer car elle est due principalement aux licences événementielles, qui ont été générées par les tournois Coupe de France organisés dans les centres commerciaux Auchan, objet d'un partenariat ponctuel sur la saison 2012-2013. En effet, ce partenariat n'ayant pas été renouvelé sur la saison 2013-2014, le nombre de licenciés risque de fortement diminuer cette saison. Ludovic Neri regrette que la compétition Coupe de France ne se soit pas développée par les clubs. En effet, cette compétition, très simple et rapide à mettre en place a été organisée que par une poignée de clubs la saison dernière.

Patrick Benoit intervient pour demander pourquoi cette compétition était notée gratuite pour certaines étapes. Il ne comprend pas pourquoi les clubs seraient obligés de reverser un droit d'organisation de 1 € par joueur à la FFFT si les organisateurs d'étape gratuite en sont exonérés. Il lui est expliqué que dans le cadre du partenariat Auchan et des tournois qui se sont déroulés dans les centres commerciaux, il était interdit par Auchan à l'organisateur de demander une inscription payante à ses clients. Ainsi, l'inscription était bien gratuite pour les joueurs mais il faut noter que la FFFT a bien récupéré auprès de l'organisateur de ces tournois un droit d'inscription.

- Projets saison 2013-2014

Ludovic Neri rappelle que, vu la date de l'AG, parler des projets pour la saison 2013-2014 peut paraître un peu absurde puisque ces derniers sont déjà bien entamés. Le président fera donc une présentation des projets sur les 2 prochaines saisons à venir.

Jacques Devin prend alors la parole pour souligner que la date de l'AG est à son avis trop tard dans la saison et qu'il faudrait voir pour que les comptes soient finalisés plus rapidement pour avancer l'AG. La comptable de la fédération n'y voit pas d'inconvénient, d'autant plus que la FFFT n'organisera pas de nouvelle coupe du monde en France dans les prochaines années, ce qui laissera plus de temps pour la clôture des comptes.

Ludovic Neri commence par informer les clubs que la FFFT a eu recours à une stagiaire pendant 2 mois en novembre et décembre afin de nous aider à la préparation de la Coupe du Monde à Nantes. Cette étudiante en comptabilité et communication reviendra du 18 février à fin avril en stage à la FFFT pour nous aider à la préparation du WCS Bonzini à Pontoise qui aura lieu en mai 2014.

Le Président souhaite ensuite aborder une décision qui avait été prise lors de l'AG de novembre 2008 à Franconville qui concerne la rémunération du poste de Président de la FFFT. Cette décision n'a jamais été mise en application jusqu'à maintenant. Ludovic Neri souligne l'importance d'intéresser le poste de président pour d'éventuelles candidatures futures et de permettre l'accès de ce poste à tous, au regard de l'investissement que cela demande. Ludovic Neri propose donc de créer une nouvelle commission : la commission des Rémunérations qui aura pour charge de mettre en application dès le mois de février cette mesure. Cette commission sera composée du trésorier de la FFFT, René Maugey, et de deux autres membres du comité directeur élus par le comité directeur.

Hervé Dos Santos intervient pour demander la possibilité d'avoir un compte rendu mensuel ou trimestriel des actions menées par le Président dans un souci de transparence. Après discussions avec l'ensemble des clubs présents, il s'avère contraignant et surtout subjectif de mettre en place ce type de document par le Président. Il est donc préconisé par le Président qu'une évaluation de son travail soit plutôt faite par la Commission des Rémunérations, et non pas par le Président lui-même, pour une meilleure objectivité. Gurvan Jehanno suggère alors de créer une rubrique sur le site de la FFFT du style « Le travail du Président » qui rendrait compte de ses actions. Son idée n'est pas retenue car présentant peu d'intérêt pour le public visé par le site internet de la FFFT.

Ludovic Neri rappelle alors les missions qu'aura la Commission des Rémunérations afin de conclure sur ce sujet : cette commission devra « enquêter » sur le travail effectué par le Président, le temps passé pour ses actions, déterminer le type de rémunération : au temps passé réel ou au forfait. Il rappelle de toute manière que la législation autorise une rémunération maximale inférieure aux trois quarts du SMIC, soit 800 euros environ par mois.

Le Président demande ensuite si tous les projets évoqués dans l'Annexe 2 sont compris. Viviane Descombes (BCLH) prend alors la parole pour demander plus d'explications sur la mise en place de la mallette pédagogique.

Ludovic Neri précise que Brice Harpin expliquera en détails cet objet dans le Rapport des Commissions mais indique d'ores et déjà que cette mallette sera un outil faisant partie de notre programme de formation et qu'elle comprendra entre autres des balles, des exercices pédagogiques, des fiches pratiques, etc... Et qu'elle sera mise en place à la rentrée 2014.

Ludovic Neri poursuit ensuite avec la présentation de son projet à 2 ans. Il commence tout d'abord à évoquer la mise en place de tournois « test » avec le système « suisse ». En effet, un des objectifs majeurs pour fin 2016 est d'arriver à 100 clubs affiliés à la FFFT. Cet objectif est motivé par le but premier de notre association, résumé dans le premier article de nos statuts et qui

est : « d'organiser, de développer et de promouvoir la pratique du football de table ». Le Président entend donc rendre accessible le football de table à tous, sans aucune discrimination. Effectivement, il rappelle qu'à ses débuts, la fédération a été développée par et pour des joueurs de compétition passionnés, capables de faire 500 kms pour aller jouer dans un tournoi. La FFFT s'était donc orientée politiquement vers ce qui constituait le noyau dur de l'activité de l'époque, et notamment parce que le haut niveau était faiblement structuré. En dix ans, nous avons donc assisté à un fort développement en ce sens : mise en place d'un classement, d'un circuit de tournois fiables, de séries pour les joueurs, de championnats du monde, etc... L'idée maintenant est de s'intéresser à ce qui compose la base d'une fédération, c'est-à-dire les joueurs amateurs et loisirs, une « masse » qui ne dispose pas forcément de la motivation ou des économies nécessaires pour faire autant d'efforts que l'élite. En effet, il se questionne sur ce que la FFFT peut apporter aux joueurs qui ne s'orientent pas nécessairement vers le haut niveau.

14h45 : Arrivée de Gwénaél Grezet du club de Bourges (18BFT).

La feuille de présence lui est donc soumise pour signature. Le décompte final des voix et clubs présents est le suivant :

- 24 clubs sur 37 clubs possibles dont 12 clubs présents et 12 clubs représentés,
- 70 voix sur 95 voix possibles

Ludovic Neri reprend alors la présentation de son projet sur 2 ans et propose de le diviser en 3 points :

1°) L'encadrement :

Il est nécessaire de proposer des outils pédagogiques aux futurs éducateurs afin de prendre en charge le mieux possible tout public non initié à notre sport. C'est donc le rôle de la commission Formation de mettre tout en œuvre pour proposer un programme complet. Comme expliqué précédemment, ce travail a déjà été amorcé depuis un an et devrait être finalisé à la rentrée prochaine.

2°) Le plaisir :

Il faut multiplier les possibilités de matchs et de victoires pour les joueurs. Dans tout sport ou loisir, chaque participant éprouve du plaisir à jouer en cas de victoires. Il faut donc arriver à un système de tournoi qui donne les chances maximales à chaque joueur de gagner. Ce système est le système de tournoi « suisse ». Pour faire simple c'est un tournoi qui tient compte de la forme du jour de chaque joueur, puisque les matchs à jouer en poules sont basés sur le résultat précédent de chaque joueur. Ainsi, par exemple, si vous perdez le 1^{er} match, votre deuxième match se jouera contre un adversaire qui a également perdu le 1^{er} match. Si vous avez ensuite 2 défaites, 1 victoire au bout de 3 matchs, vous affronterez au 4^e match un adversaire qui a le même nombre de victoires/défaites. Le tournoi commence donc pour tous dès le 1^{er} match puisque tous les matchs comptent. Ensuite, en fonction du classement à l'issue des poules, plusieurs tournois distincts sont organisés, chaque tournoi représentant ainsi une sorte de division.

En complément de ce nouveau système, les dotations seront réduites au gain de coupes et médailles, et les frais d'inscription réduits au minimum (frais d'organisation à un tarif de 5€ par compétition par exemple). En effet, avec le système actuel, environ 80 % des joueurs perdent de l'argent dans les CNFT1 en reversant leur inscription aux 20% restants. Il s'agit aujourd'hui de tourner une page sur ce système de redistribution d'argent au sein d'une même communauté.

3°) La proximité :

Dès la saison 2014-2015, il sera imposé à chaque club affilié à la FFFT d'organiser au moins 3 tournois Coupe de France par an. En effet, les tournois de Coupe de France sont des tournois très

faciles à mettre en place qui peuvent s'organiser sur n'importe quelle table et se jouer avec n'importe quelle balle. Une seule table peut suffire puisque seuls 8 compétiteurs sont requis pour valider le tournoi. De plus, ces tournois peuvent être organisés dans n'importe quel endroit : dans la rue, chez un particulier, dans un centre commercial, dans un bar, dans un club, ... Ainsi, il n'y a aucun frein en termes de lieu à organiser ce type de tournoi pour les clubs.

Le seul problème qui pourrait donc subsister est le problème du matériel, c'est-à-dire du nombre de babyfoots à avoir à sa disposition. La FFFT interviendra donc à ce niveau :

- en négociant des conventions tri-partites avec le fabricant Bonzini (comme elle le fait déjà) mais en plus grand nombre, et également avec d'autres fabricants : Petiot, Sulpie, éventuellement Stella, ... (convention fabricant-FFFT-club).
- en achetant un parc de babyfoots pour le mettre à disposition des clubs qui en ont besoin sous forme de prêt avec option d'achat (convention FFFT-club).

Ainsi, ces aides contribueront à ce que chaque club puisse organiser ses propres tournois partout en France et offrir une meilleure proximité géographique aux joueurs. Elles permettront également de soutenir la création de club via le même type de prêt.

Mylène Ryo, en charge du développement à la FFFT, procèdera à un audit de tous les clubs dans les prochains mois pour définir les besoins matériels de chacun et voir dans quel club on pourrait mettre en place des plateformes régionales de stockage de babyfoots.

Patrick Benoit intervient alors pour demander qui paiera le stockage de ces tables. Le Président lui répond que le stockage ne devra pas être facturé. Si un club ne peut pas offrir un stockage à titre gracieux pour aider au développement dans sa région, il ne sera pas retenu en tant que plateforme de stockage.

Ludovic Neri continue en évoquant l'idée d'homologuer une 2^{ème} balle pour ne pas freiner les joueurs loisirs à venir s'entraîner dans les clubs. En effet, nombre de « joueurs de café » ne jouent pas avec la balle jaune Bonzini de compétition donc l'idée serait d'autoriser une 2^{ème} balle pour l'entraînement. Cette balle servirait de transition pour attirer les joueurs loisirs vers les clubs. De nombreuses réactions se font entendre de la part de l'Assemblée au sujet d'une 2^{ème} balle homologuée. Les clubs présents sont réticents à cette proposition et affirment qu'il n'y a pas de retour négatif sur la balle jaune de la part des joueurs loisirs. Ludovic Neri propose donc de faire un sondage auprès des clubs pour voir s'il y a un réel besoin à ce sujet.

Le Président poursuit son rapport moral en abordant le sujet du championnat de France des clubs. Effectivement, cette compétition est arrivée à saturation au niveau du nombre d'équipes engagées par rapport au nombre de babyfoots mis à disposition par la société Bonzini. La proposition est donc de couper la compétition en deux :

- une compétition pour les divisions D1 et D2
- une autre compétition pour les divisions D3 et D4 avec des compétitions en amont pour se qualifier pour favoriser les rencontres inter-clubs. Le nombre de qualifiés par région (4 ou 5 divisions géographiques) sera déterminé au prorata du nombre de clubs par région. Dans cette compétition D3/D4, les formations pourront choisir une autre table que la table Bonzini pour jouer (Petiot, Sulpie, ...)

Jules Crouche s'interroge sur les difficultés logistiques que pourrait engendrer le fait de couper le CDF des clubs en 2. En effet, de nombreux clubs participaient en nombre car les frais de transport et d'hébergement étaient optimisés.

Ludovic Neri entend cette crainte mais ne pense pas que le CDF des clubs D3/D4 soit pénalisé pour autant car le fait de les séparer de la D1/D2 leur apportera plus de visibilité au niveau national car généralement, peu de personnes s'intéressaient à ces divisions pendant le CDF des clubs jusqu'alors où tous les regards étaient tournés vers la D1 notamment. Brice Harpin appuie l'idée que les divisions D3/D4 pourront même bénéficier de conseils, de coaching justement de la part des divisions D1/D2 pendant cette compétition. Ces équipes seront ainsi mieux préparées et coachées par leurs aînés.

Patrick Benoit prend ensuite la parole pour demander pourquoi la rubrique « Tournois non officiels » sur le site de la FFFT a été supprimée. Il lui est répondu que cette rubrique avait été supprimée lors de la mise en place de la compétition Coupe de France pour inciter les organisateurs de ces tournois (qui peuvent être des particuliers, des gérants de bar, ...) à créer leur étape de Coupe de France pour dynamiser cette compétition. Ludovic Neri prend ensuite la décision de réinstaurer cette rubrique, qui sera à nouveau visible sur le site rapidement lors de la prochaine mise à jour de notre site.

Ludovic Neri reprend alors la parole pour encourager la création de clubs dans les régions dynamiques. Il souhaite mettre en place une récompense pour les clubs « parrains » afin de stimuler la multiplicité des clubs. Il donne en exemple le cas de la région nantaise qui a vu le nombre de clubs passer de 1 à 8 clubs en 2 ans.

Hervé Dos Santos évoque ensuite la difficulté pour les nouveaux clubs d'avoir des supports (Cd-rom, dossiers) à présenter lors des RDV avec les municipalités. Ludovic Neri répond qu'il existe de nombreux supports disponibles sur le site de la FFFT, notamment le livret associatif qui peut parfaitement répondre aux demandes des institutions. Ensuite, il explique qu'il est difficile de toute manière de mettre en place une plaquette commune à tous les clubs car les nouveaux clubs n'auront certainement pas la même approche auprès de leur municipalité (dans une ville, on mettra en avant plus le lien intergénérationnel alors que dans une autre la mixité sociale par exemple). Il recommande d'ailleurs à chaque nouveau club de se présenter ne serait-ce qu'avec les documents officiels de la FFFT (statuts, règlement intérieur, code sportif) auprès des institutions afin de mettre en avant notre crédibilité. Jules Crouche reconnaît par ailleurs que les clubs doivent veiller à ne pas tomber dans l'assistanat et préparer un minimum leurs RDV avec les institutions en fonction de leur projet associatif qui leur est propre.

Enfin, le Président reprend la parole pour annoncer qu'un audit des clubs aura lieu au minimum tous les deux ans par un dirigeant de la FFFT ou par Mylène Ryo, salarié en charge du développement, afin d'échanger sur les problèmes rencontrés, le projet associatif de chacun.

Patrick Benoit regrette à ce moment que le Président ne soit pas très proche des présidents de club, encore plus quand certains clubs ont la charge d'organiser des tournois majeurs tels le championnat de France individuels. Ludovic Neri lui répond qu'il reste toutefois à l'écoute des problèmes bien entendu et qu'il a tendance à faire confiance aux clubs quand des tournois leur sont confiés.

Pour clore le rapport moral, Ludovic Neri informe que nous travaillons actuellement avec la ville de Beauvais pour organiser le WCS Bonzini en 2015 au Palais des Sports de Beauvais. Nous avons déjà envisagé cette ville pour l'édition 2014 mais les dates proposées ne nous satisfaisaient pas, étant donné la date fixée pour le championnat de France individuels. D'autre part, le Président a pris la décision d'arrêter la Coupe du Monde à Nantes afin de dégager du temps aux salariés pour les actions de développement notamment de la fédération.

Avant de procéder au vote du rapport moral, Hervé Dos Santos intervient pour revenir sur la décision de supprimer les dotations dans les tournois. Pour lui, les joueurs élite ne vont plus se déplacer sur les tournois CNFT1. Hervé souhaite donc que l'on crée plutôt une poule consolante pour les joueurs éliminés après les 1/8èmes avec des dotations pour ces joueurs-là. Le Président l'informe qu'il devra émettre ses propositions directement auprès de la Commission Sportive. Le Président rappelle enfin que le système « suisse » sera testé par la Commission Sportive en conditions réelles de tournois par quelques clubs : Nantes, Marzan, Nort s/Erdre. Ce système est donc amené à évoluer lors de ces tests réels.

Aucune remarque ni objection n'étant à signaler, le rapport moral est voté à main levée :

Pour : 70 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

V - RAPPORT FINANCIER - VOTE

Le bilan de la saison 2012/2013 avait été envoyé par email à tous les Présidents de club (Annexe 3) le 22 janvier 2014.

A noter que la liste des réponses apportées aux questions diverses qui avaient été posées en amont par Patrick Benoit a également été envoyée par email le 30 janvier 2014 (Annexe 4). Cette liste de réponses apporte donc quelques explications de ce bilan et des questions posées lors de l'AG.

Viviane Descombes (BCLH) fait remarquer une erreur sur l'annexe 3 car il y a deux comptes intitulés 79104000. La comptable répond alors que le 1^{er} compte 79104000 intitulé « Transferts de charges d'exploitation » est en fait le 79103000. Il s'agit donc simplement d'une erreur de frappe sur ce tableau Excel.

Viviane Descombes s'interroge ensuite sur le fait que le club de St Etienne de Montluc n'ait pas payé de cotisation sur la saison 2012-2013 alors que ce club a été affilié à la FFFT en mars 2012. La comptable lui répond que suite à la demande du Président de St Etienne de Montluc, Jacques Devin, le club ayant débuté son activité en juin 2012, il lui a été accordé la saison 2012-2013 en gratuité car il avait eu seulement un mois de réelle activité au cours de la première saison finalement.

La comptable explique ensuite que les écarts significatifs entre les comptes 62140000 et 64110000 s'équilibrent car il s'agit de vases communicants. Il s'agit du contrat de Mylène Ryo, qui a été transféré au 01/09/2013 de l'ITSF vers la FFFT. Les factures de mise à disposition de personnel passent donc en charges salariales en N+1.

Aucune autre remarque ni objection n'étant à signaler, le rapport financier est voté à main levée :

Pour : 70 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

VI – AFFECTATION DU RESULTAT – VOTE

La comptable prend la parole pour expliquer qu'un excédent doit être normalement imputé dans un compte de réserve afin de souligner que le résultat dégagé est affecté à la réalisation de l'objet associatif.

Elle propose d'affecter l'excédent de : + 22 199,05 euros de la saison 2012-2013 au compte 11000000 de report à nouveau afin d'apurer les pertes des exercices précédents.

Ainsi, nos fonds propres seront ainsi divisés :

- ↪ 106800 (réserves pour investissements) = 37 834.95 €
- ↪ 110000 (report à nouveau = perte) = - 27 422.59 + 22 199.05 = - 5 223.54 €

Soit des fonds propres qui s'élèveront au total à 32 611.41 €

Aucune autre remarque ni objection n'étant à signaler, l'affectation du résultat est voté à main levée :

Pour : 70 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

VII – BUDGET PREVISIONNEL – VOTE

La comptable poursuit en expliquant les raisons d'un excédent en 2012-2013 de 22 199 euros et une prévision en 2013-2014 à un équilibre des comptes.

- ↪ Fin de l'aide de la Région sur le contrat de Mylène Ryo (dispositif emploi-tremplin pour le territoire – arrivé à échéance le 31/01/2013) – cela représentait sur la 5^e année une aide de 9 000 euros.
- ↪ Rémunération président FFFT : 7 mois x 800 € = 5 600 euros (somme maximale provisionnée – rémunération à définir par la Commission des Rémunérations)
- ↪ Achats vêtements EDF : + 4 100 euros (achats nouveaux polos + survêtements)
- ↪ Baisse de 2 000 euros de la subvention Wcup de la Région PDL (10 000 euros versés pour la Wcup 2013 et 8 000 euros pour la Wcup 2014)
- ↪ Investissement d'un parc de tables Bonzini
- ↪ Vente du Scenic à l'ITSF : plus-value de 6 200 euros puisque le véhicule était complètement amorti dans nos comptes.

Aucune remarque ni objection n'étant à signaler, le budget prévisionnel est voté à main levée :

Pour : 70 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

VIII – VOTE DES COTISATIONS LICENCIÉS 2014/2015

Rappel des cotisations pour la saison en cours (2013/2014) :

- Seniors et vétérans (hommes et femmes)
 - Loisirs 10€
 - Compétition 40€
- Juniors
 - Loisirs 1€
 - Compétition 5€

- Evènementielles : 1 €

Dans le cadre des questions diverses, Kevin Tutore a envoyé un email à la FFFT le 23/01/2014 pour demander une exonération de la cotisation club et de la part fédérale des licences pour les clubs des DOM-TOM, soutenue par la demande de Laurent Frambourg habitant en Guadeloupe. Ludovic Neri propose donc de laisser la parole à Kevin pour défendre sa proposition.

Kevin Tutore évoque le fait que les joueurs des DOM-TOM n'ont pas accès aux tournois du circuit FFFT, et que leur licence ne leur procure pas grand-chose. Pour les clubs, les achats de babyfoot leur coûtent très cher, du fait des frais de transport.

Ludovic Neri intervient alors pour dire qu'il nous est interdit par le code du sport d'offrir des licences donc il faut que Kevin Tutore fasse une proposition d'au moins 1 euro pour les licences.

Kevin Tutore émet donc la proposition suivante pour la saison 2014/2015 pour les clubs des DOM-TOM :

Proposition A :

Cotisation club : Gratuite

Cotisation licences : 1 €, quelle que soit la licence adulte (compétition ou loisir)

Brice Harpin prend alors la parole pour faire une 2^{ème} proposition :

Proposition B

Cotisation club : Gratuite

Cotisation licences : 5 € pour la licence adulte loisir (50 % de réduction)

20 € pour la licence adulte compétition (50 % de réduction)

Ludovic Neri rappelle ensuite la proposition des tarifs actuels pour les clubs des DOM-TOM :

Proposition C

Cotisation club : 50 €

Cotisation licences : 10 € pour la licence adulte loisir

40 € pour la licence adulte compétition

Votes à main levée:

A : Pour :	53 voix
B : Pour :	17 voix
C : Pour :	0 voix

La proposition A de Kevin Tutore est approuvée par 53 voix contre 17. Les tarifs pour les clubs de DOM-TOM pour la saison 2014-2015 seront les suivants :

Cotisation club : Gratuite

Cotisation licences : 1 €, quelle que soit la licence adulte (compétition ou loisir)

Ensuite, Ludovic Neri reprend la parole pour demander s'il y a des propositions pour les cotisations licences des joueurs de France métropolitaine.

Gwénaél Grezet intervient pour proposer une licence unique pour les Juniors à 5 euros.

Aucune remarque ni objection n'étant à signaler, les cotisations licences sont votées à main levée :

Proposition A : (idem saison 2013-2014)

- Seniors et vétérans (hommes et femmes)
 - Loisirs 10€
 - Compétition 40€(sauf handisport : 10 €)
- Juniors
 - Loisirs 1€
 - Compétition 5€
- Evènementielles : 1 €

Proposition B : (Gwénael Grezet)

- Seniors et vétérans (hommes et femmes)
 - Loisirs 10€
 - Compétition 40€(sauf handisport : 10 €)
- Juniors : 5 €
- Evènementielles : 1 €

Votes à main levée:
A : Pour : 68 voix
B : Pour : 2 voix

La proposition A est approuvée à 68 voix contre 2. Le montant des cotisations pour la saison 2014/2015 sera donc inchangé.

IX – VOTE DE LA COTISATION CLUB 2014/2015

Elle est actuellement de 50 € à l'année, gratuite la 1^{ère} année pour les nouveaux clubs.

Proposition pour la saison 2013/2014 : (idem saison 2013/2014)

50 euros par an (gratuite la 1^{ère} année pour les nouveaux clubs).

Aucune remarque ni objection n'étant à signaler, la cotisation club est votée à main levée :

Pour : 70 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La cotisation club est donc votée à l'unanimité au tarif de 50 € pour la saison prochaine, en gardant la gratuité de la première année pour les nouveaux clubs affiliés.

X – PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président explique qu'il s'agit aujourd'hui de définir les modifications à apporter aux articles du règlement intérieur. Ils seront ensuite rédigés, puis soumis par email aux clubs pour validation.

Ludovic Neri commence par la modification du statut de la licence événementielle (article 12). Il propose d'élargir le champ de la licence événementielle, de ne pas la rattacher uniquement à une compétition particulière qui est la Coupe de France.

Extrait Article 12 :

La licence événementielle, émise par la F.F.F.T., est un troisième type de licence qui permet aux joueurs non-licenciés (licence compétition ou licence amateur) de participer à l'évènement « Coupe de France de Babyfoot », épreuve régie par la F.F.F.T. Cette licence est valable durant le cycle annuel de cette compétition.

Proposition A : Conserver l'article 12 à l'identique

Proposition B : Supprimer le rattachement de cette licence à une compétition particulière

Aucune autre remarque ni objection n'étant à signaler, le règlement intérieur est voté à main levée :

Votes à main levée:
A : Pour : 30 voix
B : Pour : 38 voix
Abstention : 2 voix

La proposition B est retenue à la majorité avec 38 voix contre 32. La licence événementielle ne sera donc plus rattachée qu'à la Coupe de France et pourra être souscrite par les joueurs qui souhaitent faire que des entraînements au sein des clubs.

Le Président poursuit avec l'article 15 qui concerne les conditions de participation des joueurs étrangers aux championnats de France.

Extrait Article 15 :

Un joueur étranger peut participer aux épreuves officielles :

- en compétition individuelle (simple ou double) : il peut participer aux championnats de France. S'il justifie d'une résidence principale en France de trois années consécutives, le titre de champion de France pourra lui être décerné.

- en compétition par équipes : il peut participer aux championnats de France (des Clubs) s'il justifie d'une résidence principale en France de trois années consécutives ou s'il justifie d'au moins trois années consécutives de licence dans un même groupement sportif français. Dans les deux cas, le titre de champion de France pourra lui être décerné.

Il propose d'assouplir ou mettre en application les conditions de participation pour les joueurs étrangers aux championnats de France. Voici ses deux propositions :

Proposition A : Ne pas changer l'article 15 et la mettre en application dorénavant, en ne se référant plus à la jurisprudence.

Proposition B : Changer le 2^{ème} alinéa et le calquer sur le 1^{er} alinéa, à savoir :
- en compétition par équipes : tout joueur étranger peut participer aux championnats de France. S'il justifie d'une résidence principale en France de trois années consécutives, le titre de champion de France pourra lui être décerné.

Hervé Dos Santos prend alors la parole pour faire une 3^{ème} proposition :

Proposition C : Changer le 1^{er} alinéa : en compétition individuelle (simple ou double) : tout joueur n'ayant pas la nationalité française ne peut pas participer.
Changer le 2^{ème} alinéa : en compétition par équipes : tout joueur étranger peut participer aux championnats de France par équipe s'il a une licence dans un groupement sportif français.

Ludovic Neri tient alors à préciser qu'il s'agit des Championnats « de France », et non « des français ». De plus, il lui semble étonnant d'envisager, dans cette dernière proposition, d'interdire cette compétition à des français de nationalité civile, même s'ils ont opté pour une nationalité sportive différente.

Hervé Dos Santos objecte quant à lui que ces championnats, qui donnent des places aux World Championships, peuvent être faussés par ceux qui ne peuvent de fait obtenir ces places (c'est-à-dire ceux qui ont justement opté pour une nationalité sportive différente).

Aucune autre remarque ni objection n'étant à signaler, le règlement intérieur est voté à main levée :

Votes à main levée:	A : Pour :	3 voix	Contre :	64 voix	Abstention :	3 voix
	B : Pour :	8 voix	Contre :	59 voix	Abstention :	3 voix
	C : Pour :	41 voix	Contre :	11 voix	Abstention :	18 voix

La proposition C est retenue à la majorité avec 41 voix contre 29. En CDF individuels, un joueur étranger n'aura plus le droit de participer et en CDF des clubs, il pourra participer s'il a une licence dans un club français.

Brice Harpin prend ensuite la parole pour demander s'il ne faudrait pas prévoir d'ajouter un article pour limiter le nombre de pouvoirs par club présent à l'AG. En effet, lors de la présente AG, Hervé Dos Santos et Brice Harpin ont par le jeu des pouvoirs respectivement 23 voix et 15 voix.

Jules Crouche se pose alors la question s'il y a une réelle demande de changer cette règle. En effet, il ne faut pas oublier qu'un quorum de 50 % des clubs et des voix doit être atteint pour que l'AG puisse se tenir. Une consultation auprès des clubs doit donc être faite pour déterminer si un tel article doit être mis en place.

XI – RAPPORT DES COMMISSIONS

Brice Harpin prend la parole pour présenter le travail de la commission Formation dont il est le Président. Il rappelle la composition de cette commission :

- Damien Bénéteau (professeur d'EPS)
- Alexandre Berlemont (président du club scolaire d'Allauch et professeur de Français)
- Noureddine Houcine (président du club de Villeurbanne)

- Cédric Got (créateur du club scolaire de Chatellerault et professeur d'Histoire-Géographie)

Il précise que Cédric Got a demandé à s'éloigner un peu de cette commission car il se sentait un peu dépassé par le projet mais reste néanmoins un des initiateurs de ce projet donc il est important de le citer parmi les membres de cette commission.

Le principal travail de cette commission sur la première année écoulée a été le développement et la création d'une mallette pédagogique. Cette mallette a pour but de répondre à différents publics : éducateurs, joueurs novices, dirigeants associatifs. Elle sera composée de fiches techniques, de fiches pédagogiques pour apprendre à jouer, d'un lexique et de mini-jeux ludiques. D'ailleurs, le Président précise qu'il est important que les clubs fassent un retour de leurs expériences à cette commission s'ils en ont afin d'aider le travail autour de cette mallette.

Eric Lamy intervient pour demander si les mallettes seront distribuées gratuitement aux clubs. Brice Harpin répond que pour le moment, le contenu exact de chaque mallette n'est pas arrêté donc tout dépendra du coût de revient de la mallette. Il y aura donc peut-être une participation demandée. Il donne l'exemple d'un mini-jeu avec des balles rebondissantes donc ce type d'objet peut avoir un coût, aucun devis n'ayant été demandé pour l'instant.

Hervé Dos Santos demande alors quand la mallette sera disponible. Ludovic Neri prend la parole pour répondre qu'il y a une nécessité de l'avoir dès le mois de septembre donc tout sera mis en œuvre pour qu'elle soit disponible à la rentrée.

XII – CALENDRIER SPORTIF

Il est actuellement disponible sur le site Internet de la FFFT.

Le calendrier sportif est à l'heure actuelle validé par la commission sportive, et par le comité directeur pour les CNFT1 et les championnats de France car il est impossible de voter des dates de tournois par l'AG un an à l'avance à l'heure actuelle. Les clubs n'ont pas assez de visibilité pour les réservations de salle vis-à-vis des municipalités. Ludovic Neri se pose la question de l'intérêt de présenter le calendrier à l'AG par conséquent. Par ailleurs, il rappelle que la Commission Sportive travaillera prochainement sur des règles claires pour éviter les mécontentements des clubs lorsque des tournois ont lieu le même week-end.

XIII – VOTE DU LIEU DE LA PROCHAINE A.G.

Le Président aborde le sujet de la prochaine AG. Hervé Dos Santos propose de la faire lors du championnat de France des clubs le vendredi soir. Les clubs présents à l'AG lui rétorquent que c'est impossible car beaucoup de personnes n'arrivent sur place que le samedi matin, et même si cette AG serait possible, elle se terminerait tard dans la nuit.

Ludovic Neri reprend la parole pour expliquer que la solution d'organiser une AG pendant un tournoi a déjà été testée de nombreuses fois et que cette solution n'est pas satisfaisante du fait du manque de temps. Ludovic Neri recommande donc de continuer à organiser l'AG en dehors d'un tournoi. Il laisse le temps aux clubs de candidater pour se porter organisateur de la prochaine AG. Aucune date limite n'est fixée.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses avaient été envoyées au siège de la fédération par courrier et par mail. Se reporter à l'annexe 4.

Hervé Dos Santos prend la parole pour demander que la FFFT se rapproche de la société Bonzini afin de proposer un dépliant présentant la liste de clubs affiliés à la FFFT à inclure dans chaque babyfoot vendu par Bonzini. Ludovic Neri lui répond que ce dépliant est déjà mis en place, il s'agit en fait du poster de l'Equipe de France 2013, championne du monde, avec au verso la carte de France et les coordonnées de tous les clubs.

Hervé Dos Santos continue en demandant s'il est possible que les clubs français soient consultés sur leurs besoins en tables étrangères afin que la FFFT fasse une demande de tarif groupé aux fabricants de tables étrangères. Ludovic Neri indique que cette demande sera incluse dans l'audit des clubs qui sera fait prochainement par Mylène Ryo.

Enfin, Kevin Tutore prend la parole pour avoir réponse à ses questions diverses sur les formules de jeu pour les tournois handisport. Ludovic Neri lui précise que ces questions devront être posées directement auprès de la commission Sportive qui gère le règlement de jeu. Ensuite, Kevin Tutore pose la question des types de poignées adaptées pour les personnes handicapées. Ludovic Neri lui répond que ce sujet devra quant à lui être traité directement par la commission Balles et Tables.

Aucune autre question n'étant abordée, Ludovic Neri remercie toutes les personnes présentes et clôture l'Assemblée Générale de la FFFT.

Clôture de l'AG à 19h15

**Ludovic Neri,
Président de la FFFT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LN', written over a light grey curved line.

**Brice Harpin,
Secrétaire**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BH', written over a light grey curved line.